



## LA CITÉ DES FLEURS

**Centenaire de l'Association de la Cité des Fleurs**  
**Une principauté apaisée dans la ville**

**Les habitants de la Cité des Fleurs vont célébrer, les 22, 23 et 24 juin, le centenaire de leur association. Plus qu'un anniversaire patrimonial, c'est une réunion de famille, un retour attendri sur le passé.**

La Cité des Fleurs, pour le passant qui s'attarde entre l'avenue de Clichy et la rue de la Jonquière, est un miracle urbain épargné par le temps, par les roueries de l'histoire, comme ces principautés insolites qui survivent dans les plis des Alpes. Toutefois, si les principautés doivent leur destin singulier à leur neutralité, tel n'est pas le cas de la Cité des Fleurs où se déroula, moins d'un mois avant le débarquement allié, l'un des épisodes les plus dramatiques de la Résistance intérieure. Le 25 de la Cité des Fleurs abritait les membres du réseau clandestin « Plutus » qui forgeaient de faux papiers pour le Mouvement de Libération nationale. Lorsque la Gestapo envahit le petit pavillon, le 18 mai 1944, Colette Heilbronner fut aussitôt abattue par les agents nazis. Ses camarades - Jean Hernes, Ginette Salomon, Fernand Lévy, Ludovic Vemfeld, Charles Ravard et François Vernet - moururent en déportation. Jean Meyer, lui, tomba au champ d'honneur.

Sous ses airs paisibles, ce village protégé - où

Sisley avait posé son chevalet en 1869 comme en témoigne une vue originale de Montmartre, très influencée par Corot - a vécu toutes les transformations de ce quartier du 17ème, en lisière des Epinettes. Raisonnée comme une résidence de villégiature, et pourtant adossée à l'usine Gouïn, ce qui ne tarda pas à s'appeler la Cité des Fleurs - pour des raisons évidemment publicitaires ! - se constitua lentement. « Trois terrains, seulement, avaient été vendus en 1850, précise Jean Thoretton, président de la Commission administrative du Syndicat des Propriétaires de la Cité des Fleurs. En 1866, tous les terrains avaient trouvé preneur. En 1869, comme le prouve le tableau de Sisley, il y avait peu de construction, encore. Le mérite qu'on peut attribuer aux promoteurs, c'est d'avoir fixé des obligations d'alignement, de hauteur de grilles, de pilastres et de murs mitoyens. Tout n'avait pas été acquis par des gens aisés, c'est ainsi que nous avons la juxtaposition de jolies architectures et de pavillons plus simples. A la suite d'une plainte, probablement en raison d'élevages domestiques de volaille et de lapin, il a même été établi en 1886 que les établissements de « nourrisseurs » n'étaient pas autorisés dans la Cité des Fleurs. » La réglementation fixait déjà l'obligation faite aux propriétaires de participer aux dépenses communes dans des limites fondées sur le bon sens.

### Un atelier du bien-vivre

Jean Thoretton, un ancien du groupe PSA, a appliqué la rigueur de l'industrie à la gestion de cette petite démocratie « élective ». « La Cité des Fleurs compte 62 propriétaires, soit 32 propriétés individuelles, 20 co-propriétés, dont gérées par des syndics professionnels et 15 par des bénévoles, explique-t-il. Nous avons aussi, dans l'association, la Ville de Paris, la Croix Rouge, le diocèse et le Foyer

des Aveyronnais qui s'est établi là dans les années cinquante grâce au 1 % patronal des cafetiers de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère. Le curé de Saint-Joseph et la communauté religieuse Saint-Vincent de Paul siègent aussi dans l'association. » Sa fierté : la réfection des égouts et de la chaussée. « On est arrivé au bout de chantier sans malfaçon et sans procès, avec une douzaine d'entreprises, confie-t-il. Tous les problèmes ont été répertoriés et résolus. J'ai appliqué les méthodes de conduite de projet que nous mettions en œuvre chez PSA. Cela a demandé deux ans et demi de préparation. On savait où on allait avant de donner le premier coup de pioche. Et zéro centime d'augmentation de prix... On parlait de ce chantier depuis des décennies, à cause des fuites d'eau et de gaz. Il y avait deux chantiers, en vérité : l'un physique - la réfection des réseaux et de la chaussée - et la remise en ordre des statuts qui a pris plus d'un an. C'est du bénévolat pur et dur. Depuis 1850, il y a toujours un type comme moi pour se passionner pour cette Cité. »

Jean Thoretton, depuis plusieurs mois, consacre toute son énergie à la fête du centenaire de l'association des propriétaires qui s'étendra sur trois jours : les 22, 23 et 24 juin. Cette manifestation cordiale se déclinera à travers les arts, en particulier l'œuvre de Lucien Fontanarosa, et la musique. « La pianiste Mathilde Carré, qui habite au 10, et le trio Fontanarosa, Patrice, le violoniste, Frédérique, la sœur pianiste et Renaud, le frère violoncelliste - qui ont vécu leur enfance Cité des Fleurs - ainsi que le chœur de la paroisse Saint-Joseph des Epinettes participeront à la fête. Nous aurons même, pour cet événement, la présence de l'organiste Kurt Luedas, dépositaire des œuvres du compositeur Samuel Rousseau qui fut aussi un habitant de la Cité des Fleurs. L'orgue sera complètement restauré pour la circonstance. » Et si l'utopie de la bienveillance s'était réfugiée là, à notre insu ? La Cité des Fleurs est un atelier du bien vivre : « Depuis trente ans, souligne Jean Thoretton, nous organisons, au mois de juin, une journée de fête, qui se clôt par un apéritif dînatoire entre les habitants. Nous avons, en quelque sorte, inventé les fêtes de quartier et de voisins. »

L'harmonie d'une communauté presque auto-gérée  
1847 création du lotissement de la Villa des Fleurs par deux promoteurs audacieux : Jean-Edmé Lhenry et Adolphe Bacqueville de la Vasserie ; le terrain avait été divisé en cinq bandes parallèles. Dans le projet des fondateurs, de petites maisons

mitoyennes de deux étages, jouissant d'un petit jardin de ville, encadraient une allée centrale de 230 m, jalonnée par trois placettes circulaires.

**1850** une convention précise les règles d'urbanisme et d'architecture de la Villa, rebaptisée Cité des Fleurs : alignement des façades, limitation à deux étages et mansarde, pilastres surmontés d'un vase Médicis d'après un modèle unique, murets et grilles de hauteur uniforme, nature et hauteur des murs mitoyens, utilisation des espaces privés et collectifs.

**1857** fondation du syndicat des propriétaires de la Cité des Fleurs ; par le seul fait de leur acquisition, les propriétaires deviennent membres de ce syndicat qui administre la cité grâce à une commission administrative constituée de membres élus. En cas de différend entre eux, la justice tranche.

**1864** recrutement d'un gardien et établissement d'un règlement de police. Le gardien doit être marié et manifester de la « déférence envers les propriétaires » ; lui ou sa femme doit constamment occuper la loge. Sans bénéficier d'un jour de congé. Les grilles sont ouvertes entre 5 heures du matin et minuit. Tant que les grilles sont ouvertes, le gardien doit faire des rondes régulières.

**1886** rédaction par les propriétaires d'un « règlement pour la police et l'administration de la Cité ». Ce règlement, qui définit les droits et les devoirs des propriétaires, singulièrement en matière d'éclairage par les becs de gaz et de pavage, est resté en vigueur.

**1898** obligation est notifiée de raccorder la Cité au réseau des égouts de la ville. Le coût des travaux envisagés sème un vent de panique.

**1907** le syndicat des propriétaires de la Cité des Fleurs se dote, le 12 juin, de la personnalité juridique grâce à la loi de 1901 sur les associations.

**1927** mise en place du réseau d'assainissement.

**1943** naissance de Catherine Deneuve dans l'une des deux cliniques de la Cité des Fleurs. Sa sœur, Françoise Dorléac, est née dans la même clinique.